

Les vols Paris-Téhéran

#Fait du jour

Transcription

Extrait du *Journal en français facile* du 04/04/2016

Zéphyrin Kouadio :

Et puis dans l'actualité également, Pierre : un accord trouvé chez Air France concernant les liaisons aériennes entre Paris et Téhéran.

Pierre Pillet :

La compagnie avait indiqué que les hôtesses et les pilotes femmes qui travaillent sur cette ligne reliant les capitales françaises et iraniennes devaient, comme toujours, respecter la loi du pays.

Ça veut dire qu'en Iran, elles doivent porter un pantalon, une grande veste et un foulard pour couvrir leurs cheveux dès qu'elles sortent de l'avion.

Cette demande de la direction a provoqué la colère des syndicats. Une solution a été trouvée : laquelle, Clémence Denavit ?

Clémence Denavit :

Contourner l'obstacle, c'est la stratégie adoptée par Air France. La compagnie a décidé non pas d'oublier ses consignes, mais de travailler sur la base du volontariat concernant Téhéran.

Un dispositif d'exception va être mis en place. Toute femme affectée sur le vol Paris-Téhéran qui refuserait de porter le voile à la sortie de l'avion sera réaffectée sur une autre destination.

Le directeur des ressources humaines de la compagnie a trouvé cet accord dans l'après-midi après une réunion avec les syndicats.

Chez Air France, les personnels navigants ne choisissent pas leurs destinations. L'accord trouvé permettra donc aux femmes concernées de ne pas avoir à refuser leur mission et n'aura donc pas d'incidence sur leur salaire ou leur dossier professionnel.

Le volontariat, une procédure qu'Air France connaît bien. En effet, les hôtesses et pilotes avaient pu dire s'ils étaient volontaires ou non pour travailler sur la ligne desservant Conakry en Guinée lors de la vague d'épidémie d'Ebola en Afrique de l'ouest, ou Tokyo après la catastrophe de Fukushima.

Les liaisons entre Paris et Téhéran doivent reprendre le 17 avril prochain. Elles ont été suspendues pendant huit ans, après l'adoption de sanctions internationales contre l'Iran.

Pierre Pillet :

Clémence Denavit.

Exercices corrigés

Un accord trouvé

De quelle compagnie aérienne parle-t-on ?

- d'Air France
- d'Iran Air

Qui est concerné par cette nouvelle ?

- tous les membres de l'équipage
- les hôtesses de l'air et les pilotes femmes

Selon Air France, à la sortie de l'avion, le personnel doit respecter :

- la loi du pays de départ.
- la loi du pays d'arrivée.

Quels vêtements doit porter le personnel aérien français en Iran ?

- un pantalon
- une robe longue
- une grande veste
- un foulard
- des gants

Qui n'a pas apprécié ces consignes ?

- les pilotes
- les syndicats

Quelle stratégie a adopté la compagnie aérienne ?

- oublier ses consignes
- contourner l'obstacle
- proposer une base de volontariat

Par exemple, si une hôtesse ou une pilote refuse le port du voile :

- elle ne pourra plus voler avec la compagnie.
- elle sera placée sur un autre trajet.

Cet accord a été passé entre :

- Air France et les syndicats.
- Air France et Iran Air.

En général, Air France :

- laisse le choix de la destination à l'équipage.
- impose la destination à l'équipage.

Quels seront les effets de cet accord pour les femmes concernées ?

- Leur salaire sera touché.
- Leur dossier professionnel sera affecté.
- Elles n'auront pas besoin de refuser une mission.

En quoi consiste la procédure de volontariat d'Air France ?

- L'équipage peut décider de s'engager pour défendre une cause.
- L'équipage peut décider de travailler ou non sur une ligne.

Dans quelles circonstances le volontariat avait-il déjà été mis en place ?

- pendant l'épidémie d'Ebola en Guinée-Conakry
- après le séisme en Haïti
- après la catastrophe de Fukushima au Japon

Les sanctions internationales contre l'Iran ont provoqué :

- la suspension des vols Paris-Téhéran pendant 8 ans.
- la dégradation des liaisons Paris-Téhéran pendant 8 ans.